

**DELIBERATION N° 2023.03.05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE  
SEANCE PUBLIQUE DU 30 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

**Étaient présents :**

Ludovic **PROISY, Maire ;**

Judith **TERNIER**, Christelle **DELEPLACE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUKROUX, Adjoints ;**

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESSENS**, Olivier **MORVAN**, Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Théo **VANENGELANDT**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN, Conseillers Municipaux.**

**Etaient absents ayant donné procuration :**

Fabrice **VAN BELLE, ayant donné procuration à Olivier MORVAN**

Fabienne **MEPLON, ayant donné procuration à Guillaume LIETARD**

**Était absent excusé :**

/

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

Théo **VANENGELANDT** a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2023.03.05**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

M. LE MAIRE RAPPELLE à l'Assemblée que comme prévu à l'article L.2121.14 du CGCT et en tant qu'ordonnateur des finances communales ;

- Il ne peut présider la séance pour ce point,
- Il doit désigner un remplaçant pour la mise au vote de l'adoption du Compte Administratif 2022
- Il doit quitter la séance, le temps du vote.

Mme Judith TERNIER, adjointe aux finances est désignée afin de présider la séance pour cette délibération.

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, Comptable Public, M. Le Maire, ordonnateur des finances communales, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des

recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget de la commune de Vendeville. Il s'agit d'un compte  
suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 146 821,72 €	1 818 205,00 €	3 965 026,72 €
Titres de recette émis (b)	979 559,67 €	1 957 233,04 €	2 936 792,71 €
Réductions de titres (c)	0 €	4 224,00 €	4 224,00 €
Recette nette (d=b-c)	979 559,67 €	1 953 009,04 €	2 932 568,71 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 146 821,72 €	1 818 205,00 €	3 965 026,72 €
Mandats émis (f)	1 612 402,31 €	1 551 496,05 €	3 163 898,36 €
Annulations de mandats (g)	0 €	187,39 €	187,39 €
Dépense nette (h=f-g)	1 612 402,31 €	1 551 308,66 €	3 163 710,97 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent		401 700,38 €	
(h-d) Déficit	632 842,67 €		231 142,26 €

REPORT DE L'EXERCICE N-1 EN SECTION D'INVESTISSEMENT : 494 415,90 €

REPORT DE L'EXERCICE N-1 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0,00 €

**Il ressort du Compte Administratif 2022 :**

- Un déficit d'investissement cumulé de : - 138 426,74 €
- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 401 700,38 €

**Le résultat général excédentaire est de 263 273,64 €**

**Le reste à réaliser en Investissement est de 544 853,92 € en dépense et de 475 829,20 € en recette.**

Le Compte Administratif 2022 de la commune de Vendeville étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier et présentant le même résultat pour l'exercice 2022, **il est proposé au conseil municipal de l'approuver.**

**Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 A 16 POUR ET 3 ABSTENTIONS (E. TIRLEMONT, S. DELVOYE, A. MALAQUIN) et AUTORISE LE MAIRE à signer le CA 2023.**

Il est ensuite demandé à chaque élu de signer la feuille d'émargement du Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.  
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 3 avril 2023

Le Maire,

  
Ludovic PROISY